

LA MEAO est présente à l'Atelier national de formation pratique sur les mécanismes de financements pour la biodiversité et le climat à Yaoundé

Sous l'égide du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), et en partenariat avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), s'est tenu à Mbankomo (Cameroun) du 18 au 22 Aout 2025 à hôtel Djabi Lobe, un atelier de formation consacré aux mécanismes de financement pour la biodiversité et le climat.

Y ont pris part à l'Atelier de formation pratique :

- Le Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) ;
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) ;
- Le Ministère de l'Elevage, des Pêches et de l'Industrie Animale (MINEPIA) ;
- Le Ministère des Relations Extérieures (MINREX) ;
- Le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) ;
- La Mission d'Etude pour l'Aménagement de l'Océan (MEA0) ;
- L'Institut de la francophonie pour le développement durable (IFDD) ;

- La Communauté Urbaine de Douala (CUD) ;
- Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) ;
- L'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD) ;
- L'Appui à l'autopromotion et l'insertion des femmes, des jeunes et des désœuvrés (APIFED) ;
- Sud Cameroun Hévéa SA (SUDCAM) ;
- L'ADEDD ;
- L'EPAB ;
- CTYBN ;
- NITIDAE ;
- Jeune Volontaire pour l'Environnement.





Cette rencontre a mobilisé cinquante participants issus des administrations publiques, des collectivités territoriales décentralisées, de la société civile et du secteur privé. Elle

avait pour objectif principal de renforcer les capacités nationales en matière d'accès aux principaux guichets internationaux de financement, notamment le Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds d'Adaptation (FA) et le Fonds Cadre Mondial pour la Biodiversité (GBFF).

Pendant cinq jours d'échanges et de travaux interactifs, les participants ont bénéficié :

- d'un partage d'expériences sur l'accès et la mobilisation des financements climat et biodiversité;
- de formations relatives à la structuration des notes conceptuelles, au rationnel climatique, à la théorie du changement et à la budgétisation des projets ;
- d'exercices pratiques centrés sur des projets phares tels que l'agriculture intelligente face au climat, la transition énergétique, la conservation de la biodiversité et la ville durable ;
- de discussions approfondies sur le processus d'accréditation des entités nationales pour l'accès direct aux financements internationaux.

À l'issue de ces travaux, l'atelier a abouti à des résultats significatifs, notamment :

- la sélection d'idées de projets alignés sur les priorités nationales, le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, l'Accord de Paris sur le climat, et les Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- le renforcement de la synergie interinstitutionnelle entre ministères, agences nationales, collectivités décentralisées, société civile et secteur privé pour une préparation concertée et inclusive des projets ;
- L'élaboration de recommandations et suggestions visant à améliorer la préparation des entités nationales et à accroître l'accès du Cameroun aux financements

internationaux sur la biodiversité et le climat.

Afin de poursuivre la dynamique enclenchée, les participants formulent les recommandations suivantes :

1. Maintenir et renforcer l'engagement collectif de toutes les institutions impliquées autour de ce processus collaboratif (FEICOM, ARSEL, ACAPEF).
2. Inviter les trois entités nationales identifiées à poursuivre leurs efforts en vue de combler les écarts observés pour répondre pleinement aux critères d'accréditation.
3. Encourager les institutions plus avancées en l'occurrence le FEICOM, à apporter un appui technique et institutionnel aux structures moins performantes, afin de disposer de plusieurs entités accréditées et de mieux tirer parti des opportunités offertes par la finance environnementale et climatique.
4. Poursuivre le développement et la maturation des quatre projets retenus, afin de les rendre bancables et attractifs pour les partenaires financiers.
5. Valoriser et capitaliser les bonnes pratiques du financement durable pour stimuler la collaboration institutionnelle et contribuer durablement à la prospérité du Cameroun.

En complément de ces recommandations, les participants ont suggéré de :

- Maintenir un cadre de coopération active entre toutes les parties prenantes afin d'accélérer le processus d'accréditation et de financement ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi régulier pour évaluer les progrès réalisés par les entités nationales dans leur mise en conformité aux normes internationales ;
- Diffuser et capitaliser les pratiques exemplaires issues de l'atelier afin de consolider les acquis et de

renforcer l'efficacité collective.

Avant de clore les travaux, les participants ont unanimement exprimé leur profonde gratitude au MINEPDED, à l'IFDD et à l'OIF, organisateurs de cet atelier, pour leur engagement et la qualité de la facilitation. Ils ont également salué les efforts collectifs déployés par toutes les parties prenantes, qui placent désormais le Cameroun sur une trajectoire favorable à une meilleure intégration des mécanismes de la finance biodiversité et climat au service du développement durable et de la prospérité nationale.

La rencontre s'est achevée par :

- Une courte allocution de Mme la représentante de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) ;

Le mot de fin du Ministre de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable ;

- Une remise des diplômes tour à tour d'abord par le Ministre à quelques programmes et organismes des Ministères invités et en suite par la représentante de l'IFDD aux ONG et Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD).

Une photo de famille sera prise ensuite à la terrasse de l'hôtel DJABI LOBE.

▪ ENSEIGNEMENTS DE L'ATELIER

Au sortir de cet atelier d'une semaine riche en enseignement sur la finance climatique, quels sont concrètement les mécanismes institutionnels qui s'offrent à la MEAO pour bénéficier des fonds verts.

Rappelons que les organismes qui octroient des fonds aux Etats en matière de finance climatique sont :

- le Fonds Vert pour le Climat (FVC) ;
- le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ;
- le Fonds d'Adaptation (FA) ;
- le Fonds Cadre Mondial pour la Biodiversité (GBFF).

Les financements octroyés par ces organismes sont de trois types :

- les dons pour les projets communautaires de résilience climatique ;
- les prêts pour les projets d'énergie solaire commerciale ;
- les dons et prêts pour les projets mixtes (infrastructures et appui local).

Pour la MEAO, la procédure pour bénéficier des financements du Fonds Vert pour le Climat (FVC) par exemple passe par un canal administratif bien précis. Le FVC ne finance pas directement une structure gouvernementale, mais s'appuie sur deux acteurs clés pour valider et soumettre les projets : l'Autorité Nationale Désignée (AND) et les Entités Accréditées (EA).

- **Engagement avec l'Autorité Nationale Désignée (AND)**

La première étape, et la plus importante pour la MEAO, consiste à s'engager formellement avec l'Autorité Nationale Désignée (AND) du Cameroun. C'est l'AND qui agit comme point focal officiel entre le pays et le FVC. La MEAO doit présenter son idée de projet à l'AND pour s'assurer qu'elle s'aligne sur les priorités nationales du Cameroun en matière de lutte contre le changement climatique, d'adaptation ou de mitigation. Cette phase est un dialogue où l'AND peut fournir des orientations stratégiques et une assistance technique.

- **Développement de la Note de Concept**

Une fois l'accord de principe de l'AND obtenu, la MEAO élabore une **Note de Concept** (Concept Note). Ce document de quelques pages sert de première proposition pour le FVC. Il doit

présenter de manière concise le problème (par exemple, l'érosion côtière), l'objectif du projet, les activités principales, les résultats attendus et une estimation budgétaire sommaire. C'est sur la base de ce document que le projet sera formellement présenté au FVC.

- **Obtention de la Lettre de Non-Objection**

Une fois la Note de Concept validée, l'AND délivre une **Lettre de Non-Objection** (No-Objection Letter). Cette lettre est une condition obligatoire. Elle atteste que le projet a été examiné par le gouvernement camerounais et qu'il n'y a aucune objection à ce qu'il soit soumis au FVC. Pour une structure comme la MEAO, cette lettre est la preuve que le projet est officiellement soutenu par l'État.

- **Partenariat avec une Entité Accréditée (EA)**

Le FVC ne finance les projets que via ses Entités Accréditées (EA), qui agissent comme des intermédiaires fiduciaires et techniques. L'AND et la MEAO doivent donc choisir une EA qui a l'expertise requise pour le type de projet (par exemple, la Banque Africaine de Développement (BAD) ou le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour les grands projets). L'EA aide la MEAO à transformer la Note Conceptuelle en une proposition de financement complète et conforme aux standards rigoureux du FVC.

- **Élaboration de la proposition de financement complète**

L'EA et la MEAO travaillent ensemble pour développer la **Proposition de Financement Complète** (Full Funding Proposal). C'est un document très détaillé qui comprend:

- Une étude de faisabilité et une analyse des risques.
- Un budget détaillé et justifié.
- Un cadre logique d'évaluation.
- Un plan de gestion environnementale et sociale.
- Des preuves de la consultation des parties prenantes.

▪ Soumission et approbation

L'Entité Accréditée soumet la proposition au Secrétariat du FVC. Après un examen technique et une évaluation par le Secrétariat, la proposition est présentée au Conseil d'Administration du FVC pour une décision finale. C'est à ce stade que le financement est formellement approuvé si toutes les conditions sont remplies.

Au Cameroun, le Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds d'Adaptation (FA) et le Fonds Cadre Mondial pour la Biodiversité (GBFF) reconnaissent le FEICOM le cas échéant comme EA par l'Etat du Cameroun.



